

<p style="text-align: center;"><b>COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 13 AVRIL 2017</b></p>
--

29 Membres élus le 30 mars 2014 :

MM. MICHON Jacques, BANSCH Steve, MASCARTE Roger, HAMROUNI Abdelmalek, DELAIN Danièle, HUMERY Gilles, MORANTIN Brigitte, PARNETZKI Claudine, CARLIER Louis, MUTTE Sabine, RICHARD Dominique, AIT LASRI Auriane, DESORT Betty, MAILLIOTTE J. Pierre, LEMAY Sylvie, MERCIER Olivier, VEREZ Richard, COUILLEZ Henri, KADI Ilham, DEQUIDT Jany, HUMEZ Françoise, CONTRAFATTO Yvonne, DESMONS Laurent, CHARLET Jocelyne, DELPORTE Fabrice, BAUDUIN Stéphanie, BACHIRI Karim, FRASCA Geneviève, HIMEUR Kémici.

**Membres ayant donné pouvoir** : RICHARD Dominique (pouvoir à MICHON Jacques), MAILLIOTTE Jean-Pierre (pouvoir à CARLIER Louis), AIT LASRI Auriane (pouvoir à VEREZ Richard), DESORT Betty (pouvoir à PARNETZKI Claudine), BACHIRI Karim (pouvoir à DESMONS Laurent).

**Membres Absents** : BAUDUIN Stéphanie

**Désignation du secrétaire de séance**

Monsieur le Président :

C'est madame Ilham Kadi, qui est la benjamine de l'assemblée pour le moment à qui reviendra cet honneur.

**Adopté à l'unanimité.**

**Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 16 mars 2017**

Monsieur le Président :

Avez-vous des questions ou des remarques ?

**Adopté à l'unanimité.**

Depuis le Conseil municipal du 16 mars 2017 s'est déroulée, le 19 mars, la commémoration de la fin de la guerre d'Algérie et des combats au Maroc et en Tunisie qui a été bien suivie. A l'occasion de ce 55<sup>ème</sup> anniversaire, j'ai eu le plaisir de me voir remettre en compagnie de notre député, la médaille de soutien à la FNACA des mains du président local Monsieur André Sénotier.

Le 22 mars, nous avons eu le plaisir de remettre leurs cartes d'électeurs aux jeunes de 18 ans qui vont voter pour la première fois aux élections présidentielles. Bonne ambiance et bonnes discussions avec cette jeunesse qui est loin de se désintéresser de la politique.

Le 28 mars, nous sommes allés manifester à la Sous-Préfecture contre le retrait aux mairies de la délivrance des cartes d'identité. Décision unilatérale de l'Etat au mépris du service public de proximité et des difficultés de mobilité d'une grande partie de nos populations. Nous avons insisté auprès du représentant de l'Etat pour que des mesures soient prises pour régler ces difficultés.

Les 27 et 29 mars ainsi que le 6 avril, nous avons présenté le DOB dans les quartiers. Nous regrettons le peu de présence de la population à ces réunions qui ont, néanmoins, le mérite d'exister.

Le 7 avril, s'est déroulé le vernissage de l'exposition « femmes-peintres » sur trois générations.

Durant la semaine du 3 au 8 avril s'est tenue la semaine de l'environnement avec de très nombreuses animations pour les écoles, visites diverses, jeux et pièce de théâtre avec en apothéose le dimanche 9 avril la marche du cœur qui a, cette année, battu tous les records de participation et de bonne humeur.

Durant cette même semaine, les NAP à Gambetta et à Copernic ont invité les parents à venir découvrir le travail réalisé. Séance de marionnettes à Gambetta et film à Copernic. Si à Copernic les parents se sont déplacés en nombre, il est regrettable qu'à Gambetta, peu d'entre eux soient venus encourager leurs enfants !

Nous allons maintenant passer au cœur de ce conseil consacré aux finances.

Chaque conseiller a reçu un dossier complet pour préparer cette séance et la commission des finances qui s'est déroulée le 11 avril a permis de répondre aux questions de l'opposition.

Les résultats de 2016 annoncés comme provisoires au DOB sont totalement identiques au compte de gestion de la perceptrice et sont donc devenus définitifs.

Les recettes et dépenses, aussi bien en fonctionnement qu'en investissement ont simplement été ajustées en fonction des maigres informations qui nous sont parvenues depuis le DOB. Vous les découvrirez en rouge sur le diaporama et se sont surtout de celles-là dont nous parlerons.

Il est important de vous préciser qu'entre le moment où les documents ont été réalisés et envoyés de nombreuses informations en provenance des services de l'Etat nous ont été afin communiquées.

Celles-ci ne remettent pas fondamentalement en cause l'équilibre du Budget 2017 et seront introduites par une Décision Modificative en juin.

Comme demandé par l'opposition, le budget sera voté par chapitre.

## **Finances : Vote du compte administratif de la commune et du transport**

<b>VILLE DE WAZIERS</b>					
<b>ETAT DES RESTES A REALISER en INVESTISSEMENT 2016</b>					
<b>DEPENSES</b>					
<b>LIBELLE</b>	<b>Opération</b>	<b>Fonct.</b>	<b>S/Fonct.</b>	<b>Article</b>	<b>A reporter</b>
Frais de réalisation des documents d'urbanisme	PLU	0	020	202	5 000,00
<b>TOTAL 20</b>					<b>5 000,00</b>
Installation Autres Réseaux	CENSO	4	422	21538	5 230,00
Matériel de bureau et informatique	MAIRI	0	020	2183	10 270,00
Acq Matériel de Bureaux, Mobilier	MAIRI	0	020	2184	3 020,00
Acq Matériel écoles	ECOL	2	211	2188	3 240,00
Acq Matériel Restaurant scolaire	RESTO	2	251	2188	1 080,00
Acq Matériel de Piscine	PISCI	4	413	2188	2 320,00
Acq Matériel Musique	MUSIQ	3	311	2188	1 270,00
Acq Matériel Serv Techniques	TECHN	0	020	2188	600,00
Acq Matériel ALSH Colonies	CENLO	2	422	2188	1 890,00
<b>TOTAL 21</b>					<b>28 920,00</b>
Travaux Installations sportives	GAYAN	4	412	2313	242 160,00
Trvx Installation Aires de jeux	MARCH+HT	8	824	2313	92 900,00
Travaux Voiries	ENTR	8	822	2315	10 370,00
<b>TOTAL 23</b>					<b>345 430,00</b>
Titres de Participation	OPNVE	0	01	261	24 600,00
<b>TOTAL 23</b>					<b>24 600,00</b>
<b>TOTAL A REPORTER</b>					<b>403 950,00</b>
<b>RECETTES</b>					
<b>Libellé</b>	<b>Opération</b>	<b>Fonct.</b>	<b>S/Fonct.</b>	<b>Article</b>	<b>A reporter</b>
<b>OPER. D'EQUIP NON VENTILABLES</b>					
Subv Conseil Régional Contrat Ville	MARCH+HT	8	824	1388	38 000,00
Subv réserve parlementaire	GAYAN	4	412	1388	31 350,00
<b>TOTAL 13</b>					<b>69 350,00</b>
<b>TOTAL A REPORTER</b>					<b>69 350,00</b>
<b>Déficit d'investissement</b>					<b>334 600,00</b>

<b>RESULTATS DE L'EXERCICE 2016</b>				
		2016	Antérieur	Résul. Global
<b>Section de Fonctionnement</b>				
	Recettes réelles de fonctionnement	10 695 328,64		
	Recettes d'ordre de fonctionnement	50 072,11		
002	Excédent antérieur reporté		381 492,40	
<b>Total Recettes</b>				<b>11 126 893,15</b>
	Dépenses réelles de fonctionnement	9 891 177,84		
	Dépenses d'ordre de fonctionnement	199 539,91		
002	Déficit antérieur reporté		0,00	
<b>Total Dépenses</b>				<b>10 090 717,75</b>
<b>Résultat de fonctionnement (Déficit/Excédent)</b>		<b>654 683,00</b>	<b>381 492,40</b>	<b>1 036 175,40</b>
<b>Section d'Investissement</b>				
	Recette réelles d'investissement	849 712,26		
	Recette d'ordre d'investissement	199 539,91		
1068	Affectation résultat		577 515,40	
001	Excédent antérieur reporté		0,00	
<b>Total des recettes</b>				<b>1 626 767,57</b>
	Dépenses réelles d'investissement	1 328 249,62		
	Dépenses d'ordre d'investissement	50 072,11		
001	Déficit antérieur reporté		473 142,40	
<b>Total des dépenses</b>				<b>1 851 464,13</b>
<b>Résultat d'investissement (Déficit/Excédent)</b>		<b>-329 069,56</b>	<b>104 373,00</b>	<b>-224 696,56</b>
<b>fonds de Roulement au 1er janvier 2016</b>		<b>325 613,44</b>	<b>485 865,40</b>	<b>811 478,84</b>

<b>Restes à réaliser d'Investissements</b>			
Dépenses			403 950,00
Recettes			69 350,00
Déficit			-334 600,00
<b>Régie des Transports</b>			
Dépenses			35 310,41
Recettes			38 000,00
Excédent antérieur			203,74
<b>Résultat global (Excédent/Déficit)</b>			<b>2 893,33</b>

Monsieur le Président :

Avez-vous des questions avant que je quitte la salle ?

Monsieur Desmons :

Ce ne sont pas des questions, ce sont plus des remarques. Comme vous nous l'avez signalé mardi soir, sur le compte administratif, le document que vous nous avez envoyé, il manque une association page 77 qui ne touche pas de subvention mais bénéficie d'un avantage en nature, une salle en l'occurrence, je le redis pour que ce soit public et que vous fassiez la modification.

Monsieur le Président :

Il s'agit de la danse de salon.

Monsieur Desmons :

Madame Charlet vous a demandé aussi des précisions sur le tableau de la page 85 qui présente toutes les charges aux personnels par type d'activité et vous lui avez indiqué que vous lui fourniriez les effectifs auxquels cela correspond, nous ne l'attendions pas ce soir, c'est juste pour le rappel. Et la page 88, c'est un commentaire sur ce point, elle est là pour nous remémorer que vous avez souhaité que l'on devienne actionnaire d'une banque, cela nous a coûté 74 100€ en 2016, nous avons même emprunté pour cela, et qu'à ce jour cela n'a pas encore servi, on ne doute pas que cela va servir un jour.

C'était nos trois remarques sur le compte administratif.

Monsieur le Président :

Pas de questions particulières ? Que des remarques !

Je vais vous quitter

Monsieur Mascarte :

Nous allons donc procéder au vote du compte administratif de la commune et du transport.

(vote à main levée).

**Adopté à l'unanimité.**

**Finances : Vote du compte de gestion du Percepteur de la commune et du transport**

(vote à main levée).

**Adopté à l'unanimité.**

Monsieur Mascarte :

Le compte administratif de la commune et du transport a été adopté à l'unanimité ainsi que le compte de gestion du Percepteur.

Monsieur le président :

Je crois que les remerciements vont à Roger notre adjoint aux finances, à Benoit et tout le service comptable.

**Finances : Affectation des résultats du budget 2016 de la commune et du transport**

Affectation du résultat de fonctionnement 2015 pour l'exercice 2016				
A	Résultat fonctionnement de l'exercice	654 683,00		
B	Résultat fonctionnement antérieur reporté		381 492,40	
C (A+B)	Résultat à affecter			1 036 175,40
D	Solde d'exécution d'investissement			-224 696,56
F(D+C.R)	Affectation	1 - réserves R 1068 en investissement		-559 296,56
C-F	2016	2 - report en fonctionnement		476 878,84

## Régie des Transports Excédent 2015 Report en Fonctionnement 2 893,33€

Monsieur Mascarte :

(vote à main levée)

**Adopté à l'unanimité.**

### **Finances : Budget Primitif 2017 de la commune et du transport**

Monsieur Mascarte :

#### **Recettes de Fonctionnement :**

Les chapitres 013 – atténuations de charges; 70 – Produits des services ; 72 – Travaux en Régie. ont été **adoptés à l'unanimité**

#### Chapitre 73 – Impôts et taxes

Monsieur le Président :

Une remarque, la 1<sup>ère</sup> ligne « contributions directs » est en rouge, cela veut dire que le chiffre est différent que celui que nous avons présenté au DOB puisque nous avons eu la notification des services fiscaux qui est inférieure à celle que nous avons prévu.

Comme je l'ai expliqué en réunion des finances, et à la commission des impôts, nous avons interpellé les services fiscaux parce que nous avons une diminution des bases alors qu'à la commission locale des impôts locaux, il y a une augmentation des valeurs locatives de plus de 20 000€ et nous devrions avoir une augmentation des bases plus conséquente puisque les valeurs locatives sont le résultat des bases multiplié par le taux moyen. Nous avons donc interpellé l'Etat et nous verrons au moment de la DM.

Monsieur Desmons :

Avant le vote sur ce point, je pense que cela pourra être utile, si vous voulez bien monsieur le Maire, que vous nous réexpliquiez ce que vous nous avez dit sur l'abattement de la taxe foncière sur les logements sociaux, des remises en question, etc. Je pense que c'est un sujet important.

Monsieur le président :

Le budget national a prévu un abattement de 30% sur les bases de foncier bâti pour les bailleurs sociaux qui ont des logements dans les quartiers Politique de la Ville. Nous sommes intervenus auprès de l'Etat et de la CAD sur le fait que les bailleurs sociaux n'avaient pas rempli la totalité de leur responsabilité dans ce domaine. Nous n'avons aucun bilan de l'utilisation de ces fonds en 2016 et que par ailleurs, le bailleur social Maisons et Cités n'est pas encore reconnu comme un bailleur social car il ne remplit pas toutes les conditions. L'Etat nous a donc fait savoir que Maisons et Cités ne serait pas dégrévée de 30% pour cette année. En ce qui concerne les deux autres bailleurs sociaux, compte tenu qu'ils n'avaient pas rempli leurs objectifs, la convention n'étant pas signée, les 30% seront suspendus ce qui veut dire que cette ligne « contributions directes » plus la récupération des 30% qui nous ont été enlevés, seront des plus pour la prochaine DM.

Monsieur Desmons :

Merci pour cette précision, sur le vote évidemment nous allons voter contre ce chapitre, comme l'an dernier nous maintenons notre proposition de baisser les taux d'impositions à Waziers, donc cela va sûrement jouer sur la ligne 7311, donc nous ne pouvons pas voter pour ce chapitre.

Monsieur le Président :

Donc vous n'attendez pas que monsieur Macron soit élu et qu'il supprime la taxe d'habitation ! Vous faites du monsieur Macron avant l'élection. Je prends note monsieur Desmons, mais il faudra me dire ce que l'on enlève en fonctionnement après.

Monsieur Desmons :

Cela va diminuer notre excédent de fonctionnement.

Monsieur le Président :

Clairement, vous proposez de diminuer de combien les recettes de fonctionnement sur cette ligne ?

Monsieur Desmons :

Comme l'an dernier, environ 200 000€. En fait nous proposons une baisse de 8%, ce n'est pas forcément 200 000€ puisque les bases comme vous le dites augmentent, cela doit sans doute faire moins.

Monsieur le président :

Vous demandez une baisse de 8% des taux d'imposition qui vont à peu près correspondre à 200, 220 000€ cette année. Nous actons au procès-verbal ce que vous demandez. Et vous proposez que cela soit pris sur l'excédent.

Monsieur Desmons :

Tout à fait.

Monsieur le Président :

D'accord, je prends note et on note bien au PV les remarques de monsieur Desmons.

**Adopté à la majorité, vote contre du groupe « Vie à Waziers, savoir pour choisir »**

Monsieur Mascarte :

Chapitre 74 - Dotations et participations :

Monsieur le Président :

Vous allez voir que sur la dotation unique de taxe professionnelle, nous sommes passés de 16 120€ de compensation de l'Etat à 5 141€. Cela veut dire que l'année prochaine il n'y aura plus de ligne, l'Etat ne nous compensera plus du tout cette ligne, alors qu'elle a un engagement de la garder.

Sur l'état de compensation de taxe foncière c'est pareil, nous sommes passés de 36 000€ à 23 934€ par contre nous avons une augmentation en taxe d'habitation de 134 000€ à 171 290€. Ce sont ces trois lignes qui ont bougé par rapport au DOB. Globalement, quand on prend les taxes plus les dotations, nous avons à peu près 12 000€ de plus de recettes.

Par contre, on peut vous indiquer que cela va un peu fondre au soleil car le fond national de péréquation qui normalement ne devait pas bouger, va bouger très fortement, nous venons d'avoir les chiffres.

(vote à main levée)

**Adopté à l'unanimité.**

Monsieur Mascarte :

75 – Autres produits de gestion courante :

(vote à main levée)

**Adopté à l'unanimité.**

76 – Produits financiers :  
(vote à main levée)  
**Adopté à l'unanimité.**

77 – Produits exceptionnels  
(vote à main levée)  
**Adopté à l'unanimité.**

Chapitres 042 – 722  
(vote à la main levée)  
**Adopté à l'unanimité.**

Vote général des recettes de la section de fonctionnement :  
(vote à main levée)

Monsieur Desmons :  
Je vais préciser que nous sommes contre le vote général.  
**Adopté à la majorité, vote contre du groupe « Vie à Waziers, savoir pour choisir »**

Monsieur Mascarte :  
**Dépenses de Fonctionnement :**  
Chapitre 011 – Charges à caractère général:

Chapitre 60 – Achats et variations de stocks :  
(vote à main levée)  
**Adopté à l'unanimité.**

Chapitre 61 – Services extérieurs :  
(vote à main levée)  
**Adopté à l'unanimité.**

Chapitre 62 – Autres services extérieurs :  
(vote à main levée)  
**Adopté à l'unanimité ;**

Chapitre 63 – Impôts, taxes et versements assimilés :  
(vote à main levée)  
**Adopté à l'unanimité.**

Chapitre 64 – Frais de Personnel:  
(vote à main levée)  
**Adopté à l'unanimité.**

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante:

Monsieur Desmons :  
Nous sommes pour mais j'ai un petit commentaire juste pour préciser mais nous en reparlerons au moment des subventions.  
Sur l'enveloppe globale du chapitre des subventions, nous sommes ok, mais nous avons un petit commentaire sur la répartition.  
**Adopté à l'unanimité.**

Chapitre 66 – Charges financières :

(vote à main levée)

**Adopté à l'unanimité.**

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles :

(vote à main levée)

**Adopté à l'unanimité.**

Chapitre 042 – Opération d'ordre de transfert entre sections :

(vote à main levée)

**Adopté à l'unanimité.**

Chapitre 022 – Dépenses imprévues de fonctionnement :

(vote à main levée)

**Adopté à l'unanimité.**

Vote général des dépenses de la section de fonctionnement :

(vote à main levée)

**Adopté à l'unanimité.**

Equilibre de la section de fonctionnement :

(vote à main levée)

**Adopté à la majorité, vote contre du groupe « Vie à Waziers, savoir pour choisir »**

**Recettes d'investissement :**

<b>PROPOSITIONS DES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2017</b>					
<b>Art</b>	<b>Libellé</b>	<b>Serv.</b>	<b>Report</b>	<b>Propositions</b>	<b>Total</b>
<b>024</b>	<b>Produit des cessions</b>	<b>ORDRE</b>	<b>0</b>	<b>5 000</b>	<b>5 000</b>
024	Produit des cessions	ORDRE		5 000	5 000
	<b>Subventions</b>		<b>69 350</b>	<b>0</b>	<b>69 350</b>
1388	Subv Région Jeux contrat ville	MARCH + HT	38 000		38 000
1388	Subv Réserve Parlementaire	GAYAN	31 350		31 350
	<b>Ress. propres externes</b>			<b>130 160</b>	<b>130 160</b>
10223	Taxe locale équipement	OPNVE		30 000	30 000
274	Recouv. prêts personnel	PRETS		160	160
10222	FCTVA 2016	OPNVE		100 000	100 000
	<b>Ress. propres internes</b>			<b>1 334 056</b>	<b>1 334 056</b>
28	Amortissements	OPNVE		189 500	189 500
021	Prélèvement sur fonction.			667 677	667 677
021	Prél. sur fonction. Antérieur			476 879	476 879
1641	Emprunt	DETTE		0	0
1068	Affectation résultat 2016			559 297	559 297
	<b>TOTAL Recettes</b>		<b>69 350</b>	<b>2 028 513</b>	<b>2 097 863</b>

Recettes totales d'investissement :

(vote à main levée)

**Adopté à la majorité, vote contre du groupe « Vie à Waziers, savoir pour choisir »**



Monsieur Desmons :

C'est le même que l'an dernier. La réserve parlementaire qui sert notamment pour l'extension du stade Gayant, comme nous sommes contre cette ligne en particulier.

Monsieur le Président :

Vous êtes toujours contre la salle pour l'US Mineur.

Monsieur Desmons :

Tout à fait.

### Dépenses d'investissement :

PROPOSITIONS DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2017					
Art	Libellé	Serv.	REPORT	Propositions	TOTAL
040	OPERATIONS ENTRE SECTIONS			25 000 €	25 000 €
2313	Travaux en Régie	OPNVE		25 000 €	25 000 €
020	DEPENSES IMPREVUES			50 000 €	50 000 €
20	IMMOB. INCORPOR.		5 000 €	8 600	13 600 €
202	Frais réalisation docts urbanisme	PLU	5 000 €	4 600	9 600 €
2051	Frais Logiciel informatique	MAIRI		4 000	4 000 €
21	IMMOB. CORPOR.		28 920 €	141 410 €	170 330 €
2111	Acquisition Terrains	GAYAN		15 000	15 000 €
2128	Autres agencements terrains	GAYAN		2 500	2 500 €
21318	Aménagements Malbuisson	MALBU		14 000 €	14 000 €
21318	Aménagements Eglise	EGLI		22 000 €	22 000 €
21538	Installation autres réseaux	CENSO	5 230 €		5 230 €
2183	Acq Mat Informatique	MAIRI	10 270 €	15 730 €	26 000 €
2184	Acq Matériel admin	MAIRI	3 020 €		3 020 €
2188	Acq Matériel Sport	SPORT		20 680 €	20 680 €
2188	Acq Matériel Piscine	PISCI	2 320 €	2 000 €	4 320 €
2188	Acq Matériel Mairie	MAIRI		1 500 €	1 500 €
2188	Acq Matériel Restaurants	RESTO	1 080 €		1 080 €
2188	Acq Matériel Ecoles	ECOL	3 240 €	16 760 €	20 000 €
2188	Acq Matériel Services Technique	TECHN	600 €	5 400 €	6 000 €
2188	Acq Matériel Esp Verts	VERTS		1 000 €	1 000 €
2188	Acq Matériel Musique	MUSIQ	1 270 €	1 730 €	3 000 €
2188	Acq Matériel CHSCT	CHSCT		5 000 €	5 000 €
2188	Acq Matériel Sécurité Incendie	INCEND		5 000 €	5 000 €
2188	Acq Matériel ALSH Colonies	CENLO	1 890 €	13 110 €	15 000 €
23	Travaux Batiments		335 060 €	209 840 €	544 900 €
2313	Trav Ecoles	ECOL		53 000 €	53 000 €
2313	Trav Handicap	HANDI		25 000 €	25 000 €
2313	Trav Duclos Lanoy	DUCLO		10 000 €	10 000 €
2313	Trav Batiments	BATIM		67 000 €	67 000 €
2313	Columbarium	CIMET		27 000 €	27 000 €
2313	Installation aires de jeux	MARCH + HT	92 900 €	10 000 €	102 900 €
2313	Trav install sportives	GAYAN	242 160 €	7 840 €	250 000 €
2313	Trav Salle de repas population	RESTO		10 000 €	10 000 €
23	Travaux VRD		10 370 €	13 366 €	23 736 €
2315	Constr Voirie + Trottoirs	ENTR	10 370 €	13 366 €	23 736 €
10	Dotations, Fds divers			- €	- €
10223	Reversement TLE ou TA	OPNVE			- €
	Opérations Financières		24 600 €	1 021 000 €	1 045 600 €
1641	Remb. dette capital	DETTE		1 021 000 €	1 021 000 €
271	Titres de participation	OPNVE	24 600 €		24 600 €
274	Prêts	PRETS			- €
	<b>Sous Total</b>		<b>403 950 €</b>	<b>1 469 216 €</b>	<b>1 873 166 €</b>
D001	Déficit Invest. 2016	OPNVE		224 697 €	224 697 €
	<b>TOTAL</b>		<b>403 950 €</b>	<b>1 693 913 €</b>	<b>2 097 863 €</b>

Monsieur le Président :

Je rappelle que la ligne 50 000€ a été mise suite aux incertitudes sur les dotations.

Vous verrez qu'une partie va servir à faire en sorte d'équilibrer le budget puisque nous aurons à peu près 30 000€ de moins que prévu au budget avant les arbitrages sur les taxes locales.

**Adopté à la majorité, vote contre du groupe « Vie à Waziers, savoir pour choisir »**

Monsieur Desmons :

Oui, nous sommes contre et nous voulons bien faire un petit commentaire, nous avons déjà fait beaucoup de commentaires au débat d'orientation budgétaire qui est prévu pour cela. Nous notons le ratio 4, dépense d'équipement brut sur la population, 64€ en 2016, il n'a jamais été aussi bas.

Sur l'investissement, pour être très précis, nous souhaitons approvisionner 40 000€ sur la piscine, comme déjà évoqué puisque nous avons une subvention de la CAD qui est arrivée en plus et que pendant chaque année cela nous permettrait, pas forcément de faire des travaux cette année, mais d'approvisionner 40 000€ cette année, puis 80 000€ puis 120 000€ pour faire quelque chose.

Ensuite comme vous l'avez compris, notre proposition c'est de baisser les impôts, de ne pas faire les travaux d'extension au stade Gayant et cela laisserait des euros supplémentaires environ 50 000€ pour les voiries sans même compter les dépenses imprévues dont vous venez de parler.

L'autre option, si vous ne touchez pas aux impôts cela laisse encore plus de moyen, pour les voiries.

Donc sur le plan d'investissement, nous votons pour les diverses acquisitions de matériels : les aires de jeux, les aménagements à l'église et à Malbuisson, mais nous votons contre les dotations pour les travaux et les installations sportives à réduire, et les constructions de voiries plus trottoirs à augmenter et contre la ligne sur la piscine à augmenter également.

Monsieur le Président :

Pour résumer, vous nous proposez d'arrêter la construction de la salle pour les jeunes de l'US Mineurs, de démolir ce qui est déjà fait, c'est cela que vous nous proposez !

Monsieur Desmons :

C'est facile de le présenter comme cela. C'est un mauvais choix qui a été fait l'an dernier, on persiste.

Monsieur le Président :

Vous ne pouvez pas dire, on va utiliser cet argent pour faire autre chose, alors que la construction est en cours et qu'il faudra bien la payer, sauf si on arrête la construction telle qu'elle est, ou on arrête là, on ne paye plus les entreprises et on détruit ce qui a été commencé.

Monsieur Desmons :

C'est amusant comme présentation.

Monsieur le Président :

Si je vous écoute c'est ce qu'il faut faire. Je vous donnerai au prochain conseil municipal les montants qui sont déjà engagés et ceux qui restent et vous verrez que votre démonstration n'est pas bonne.

**Adopté à la majorité, vote contre du groupe « Vie à Waziers, savoir pour choisir »**

Monsieur Mascarte :

Equilibre de la section d'investissement :

**Adopté à la majorité, vote contre du groupe « Vie à Waziers, savoir pour choisir »**

Monsieur le Président :

Avant d'aller plus loin et de voter l'équilibre général du budget, comme nous le faisons chaque année, je vais suspendre la séance du conseil municipal et la parole va être donnée au public.

Monsieur Mascarte :

Régie des transports :

(vote à main levée)

**Adopté à l'unanimité.**

Monsieur le Président :

Je reviens légèrement en arrière nous avons l'équilibre du budget à voter.

Monsieur Mascarte :

Equilibre général du Budget :

(vote à main levée)

**Adopté à la majorité, vote contre du groupe « Vie à Waziers, savoir pour choisir »**

### **Finances : Taux d'imposition 2017**

Monsieur Mascarte :

Conformément à l'article 1636B du Code Général des Impôts, le conseil municipal fixe les nouveaux taux d'imposition pour l'année 2017.

Il est proposé de ne pas revaloriser les taux d'imposition par rapport à 2016. Seule l'augmentation des bases décidée par l'Etat sera appliquée.

Les taux d'imposition pour 2017 sont fixés à :

- Taxe d'habitation : 24,94%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 39,75%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 81,62%

(vote à main levée)

**Adopté à la majorité, vote contre du groupe « Vie à Waziers, savoir pour choisir »**

Monsieur le Président :

Je vous signale que ce que nous proposons aujourd'hui au vote, c'est votre proposition dans la campagne électorale. Nous sommes bien d'accord ?

Monsieur Desmons :

Nous voulons aller plus loin maintenant.

Monsieur le Président :

C'est ce que vous avez proposé au Waziérois pendant la campagne électorale, c'est-à-dire de ne plus augmenter les taux. Aujourd'hui, nous ne les augmentons pas et vous votez contre. Vous êtes bien d'accord ?

Monsieur Desmons :

Oui. Aujourd'hui la situation a évolué, nous assumons de vouloir les baisser de 8% comme je l'ai dit tout à l'heure.

Monsieur le Président :

Vous assumez, je veux que ce soit clair. Vous votez contre non pas parce que nous ne respectons pas vos promesses durant la campagne électorale, vous votez contre parce que nous les respectons.

Monsieur Desmons :

J'apprécie que vous essayiez de respecter nos promesses de campagne.

Monsieur le Président :

Vous votez contre parce que nous respectons vos promesses de campagne électorale. J'ai pris bonne note, nous continuons.

Monsieur Desmons :

Reformulez comme vous voulez.

### **Finances : Subventions 2017**

Monsieur Mascarte :

Les subventions aux associations waziéroises ne seront pas augmentées sauf pour le Centre Social qui emploie du personnel et qui a été frappé par la baisse des subventions de plusieurs de ses partenaires et qui bénéficiera d'une augmentation de 2%.

(vote à main levée)

Monsieur le Président :

Je précise que notre Centre Social, compte tenu de sa parfaite gestion et de son bon travail, vient d'obtenir un renouvellement d'agrément pour 4 ans. Il est très rare d'avoir un agrément pour autant d'année.

Monsieur Desmons :

J'ai des remarques et des questions.

Peut-être des remarques sur l'OMS : nous vous avons posé la question mardi soir de l'utilisation de la subvention de 2 000€. Madame l'adjointe et vous nous avez répondu que c'était principalement la subvention pour la course cycliste annuelle, mais, en fait, en regardant bien les tableaux, nous voyons qu'en 2015 / 2016, ils étaient aux budgets et au final ils n'étaient jamais versés. Est-ce vraiment cela l'explication et pourquoi sont-ils de nouveaux au budget ?

Monsieur le Président :

Oui, nous avons travaillé sur les réserves. Quand il n'y a pas utilité à verser la subvention, on ne la verse pas, ce sera pareil cette année. Si les commerçants financent beaucoup notre course cycliste nous n'aurons peut-être pas besoin de verser autant.

Monsieur Desmons :

Si cela fait au moins deux ans qu'il n'y a pas eu 2 000€, on peut dire on va verser 700€.

Monsieur le Président :

Je ne sais pas ce que vont donner les commerçants. Demandez à monsieur Humery la difficulté pour réunir l'ensemble des lots pour la marche du cœur. Vous n'y étiez pas. Nous avons eu du mal. Nous sommes prudents, si nous avons besoin, il faut que cela soit provisionné.

Monsieur Desmons :

Pour revenir sur la règle, cela était bien visible sur le diapo d'avant, nous ne sommes pas d'accord sur le fait d'avoir deux régimes différents pour les associations. Si on augmente c'est pour tout le monde. Vous allez dire que nous sommes contre le Centre Social, contre l'U.S. Mineurs, mais il y a visiblement un traitement différent ici.

Monsieur le Président :

On a expliqué pourquoi monsieur Desmons.

Monsieur Desmons :

Oui, vous dites que les partenaires sont défaillants, etc., et que vous voulez compenser. Dans ce cas là, l'an dernier, quand on fait la proposition sur prendre en charge la gratuité des

transports avec la CCAS, vous dites non ce n'est pas notre boulot, c'est le SMTD qui a mal fait, c'est la région, etc.

Pourquoi dans certain cas vous le faites ?

Monsieur le Président :

Mais monsieur Desmons vous posez une excellente question. Je crois que vous ne vous intéressez pas tellement à ce qui se passe en réalité. Nous venons de proposer depuis deux séances au SMTD, qu'ils prennent 12,5% de la carte de transport, et les élus du groupe Communiste et Républicain se sont engagés à prendre en charge 12,5% également de la carte. Vous voyez que nous avons fait des efforts. De l'autre côté, il y a blocage de tous les élus des autres formations politique. S'ils avaient été d'accord, aujourd'hui je vous aurai proposé un montant pour diminuer la carte de transport du SMTD de la même manière qu'on le fait pour le RSA, pour les anciens, etc. seulement nous avons un blocage de tout le monde, donc ce n'est pas à moi qu'il faut vous adresser monsieur Desmons, c'est y compris aux élus que vous défendez.

Monsieur Desmons :

Pour revenir sur cela, on veut bien entendre que ce soit plus difficile pour eux, mais comme ils occupent nos bâtiments, nous pouvons peut être essayé de voir ce que l'on peut faire pour réduire leurs charges au lieu d'augmenter et de créer une différence avec les autres associations de la ville.

Monsieur le Président :

Soyez clair, je m'explique, je ne vous ai jamais vu monsieur Desmons, et je le regrette, dans une bagarre pour obtenir des partenaires du Centre Social, des augmentations de subventions ou défendre le fait que l'on ne doit pas les bloquer. Aujourd'hui vous nous dites, nous on joue le jeu, on assume, il y a du personnel et nous voulons faire en sorte que ce personnel puisse continuer à exister et que l'on puisse rendre à la population waziéroise les services qu'elles rendent. Donc, si vous n'êtes pas d'accord, vous dites franchement je suis contre que l'on augmente de 2% la subvention du Centre Social.

Monsieur Desmons :

Oui, c'est cela.

Monsieur le Président :

Quand nous pouvons atténuer, et vous le savez, vous m'avez posé la question, pour le chantier d'insertion, quand nous avons pu faire en sorte de réduire la subvention du conseil municipal, nous l'avons fait. Si nous prenons les deux, vous allez voir qu'il n'y a quasiment pas d'augmentation pour le Centre Social.

Madame Charlet :

Néanmoins nous pouvons quand même espérer que nous pouvons faire des économies plutôt que de laisser les lumières allumées, on constate quand même qu'au Centre Social il y a beaucoup de lacunes. Est-ce qu'il prendrait en considération aussi que les temps sont durs et que l'on ne compte pas uniquement sur les subventions pour dépenser à tout vent.

Monsieur le Président :

Donc si je vous écoute bien

Madame Charlet :

Attendez, la politique de tout le monde c'est d'être économe, on est d'accord !

Monsieur le Président :

Vous considérez que pour l'instant le Centre Social n'est pas économe.

Madame Charlet :

Exactement.

Monsieur le Président :

Allez-y je vous écoute, sur quel point le Centre Social n'est pas économe ?

Madame Charlet :

Notamment les lumières qui restent allumées assez tard, le chauffage a des heures

Monsieur le Président :

Avec personne dans le local ?

Madame Charlet :

Il y a des lumières qui restent allumées en pleine nuit par exemple, le local du vivier, et la salle polyvalente également à 3 heures du matin. Qu'est ce qui s'est passé dans la nuit du 5 au 6 avril ?

Monsieur le Président :

Il se peut, cela arrive, mais vous savez je vais vous prendre un autre exemple. En général, c'est notre personnel qui ferme, donc ce n'est pas le Centre Social.

Je vous explique, par exemple, à l'école Joliot Curie les dames de service sont parties en laissant l'éclairage allumé toute l'après-midi et toute la nuit, donc vous voyez que cela arrive. Quand cela arrive, nous faisons au personnel les remarques adéquates.

Mais vous me demandez de ne pas augmenter la subvention du Centre Social sur des choses que ne sont pas forcément de leur responsabilité.

Madame Charlet :

On vous demande de les responsabiliser un peu plus.

Monsieur le président :

On le fait madame Charlet, je viens de vous l'expliquer. Alors vous me proposez, ce que je ne fais pas encore, j'ai peut-être tort, de sanctionner. C'est cela ?

Madame Charlet :

On peut déjà réduire les factures

Monsieur le Président :

Donc vous me proposez de sanctionner.

Madame Charlet :

Contrôler.

Monsieur le Président :

On contrôle, on fait les remarques, on avertit, et vous me proposez aujourd'hui de faire plus.

Madame Charlet :

Oui, on voit encore aujourd'hui qu'il y a des lacunes.

Monsieur le Président :

Madame Charlet répondez moi clairement.

Madame Frasca :

C'est votre rôle.

Madame Charlet :

Oui.

Monsieur le Président :

Donc l'opposition demande que je gradue les sanctions un peu plus envers le personnel, je note.

Madame Charlet :

Attention, on n'est pas contre le Centre Social, vous avez dit il faut faire des économies, la mairie, vous l'avez dit vous-même, vous avez fait en sorte que le personnel.

Monsieur le président :

Oui, mais nous avons encore. Madame Charlet, pourquoi uniquement le Centre Social ?

C'est tout le monde. J'arrive tous les matins, malgré mes remarques, les dames de service de la mairie laissent les lumières du hall ouvertes et combien de fois je râle.

Madame Charlet :

Bref, de toute façon on remarque quand même une augmentation de 2% qui est faite pour le Centre Social. Il faut être quand même réaliste.

Monsieur le président :

Non, mais dites-moi clairement nous sommes contre l'augmentation de 2% de la subvention du Centre Social.

Madame Charlet :

Exactement.

Monsieur le Président :

L'opposition est donc contre l'augmentation de 2% au Centre Social.

Madame Charlet :

Il ne faut pas mélanger les choses, on n'est pas contre le Centre Social, nous avons fait des remarques, ce n'est pas uniquement le Centre Social, on va encore dire que l'on pointe le Centre Social, on pointe l'U.S. Mineurs, c'est faux.

Monsieur le Président :

Vous allez me dire quelle subvention je dois diminuer ?

Madame Charlet :

Aucune puisqu'elles ne sont pas augmentées.

Monsieur le Président :

Les autres, s'ils ne font pas d'économie, il faut quand même que je les sanctionne d'une manière ou d'une autre.

Monsieur Desmons :

Plutôt d'augmenter une association de 2%, cela fait quand même 8 000€ pour le Centre Social, on vous propose d'augmenter toutes les associations d'1%, cela nous coûterait moins cher.

Monsieur Mascarte :

S'il vous plaît, je tiens à vous préciser également par rapport au 2% d'augmentation de subvention au Centre Social, il paye à la ville un loyer, chose que les autres associations ne payent pas. Sachez que, par rapport aux aides apportées aux associations, hormis la subvention on a, tout le côté prêt de salle, chauffage et logistique, même s'il y a de la logistique pour le Centre Social, il est quand même redevable d'un loyer à la ville.

Madame Charlet :

Justement, on peut peut-être appuyer là-dessus en disant : on diminue peut-être le loyer sans augmenter les subventions.

Monsieur le président :

Mais pourquoi tricher ?

Rendez-vous compte de ce que vous nous dites. : pour que l'on ne perde pas la face, n'augmentez pas de 2% la subvention du Centre Social mais diminuer le loyer, diminuer d'autres choses que vous faites payer, comme cela les 2% ils les auront récupéré.

Non ! Je joue la transparence.

Madame Charlet :

Si on joue la transparence, les 2% vous les lissez pour toutes les associations.

Monsieur le Président :

Non, je me suis expliqué. Je prends note que vous êtes contre l'augmentation de 2% pour le Centre Social, par contre pour les autres associations ?

Toutes les subventions sont adoptées à l'unanimité sauf la subvention au Centre Social adoptée à la majorité vote contre de l'opposition.

Comme tous les ans, ce n'est pas toujours les mêmes arguments, mais tous les ans on arrive au même résultat.

Madame Charlet :

Monsieur Mercier faisant parti d'une association il me semble qu'il devait sortir.

Monsieur le Président :

On va refaire le vote, monsieur Mercier va sortir, monsieur Bansch, ceux qui sont au conseil d'administration du Centre Social également, la musique, le foot.

Madame Frasca :

Les présidents.

Monsieur le Président :

Le bureau aussi.

Allons-y, nous ne sommes pas à cela prêt.



Y a-t'il encore une majorité.  
On refait le vote.

Madame Charlet :

Ce sont les présidents d'associations.

C'était une pointe d'humour, mais je vais dire que l'on est d'accord sur l'ensemble des subventions sauf les 2%.

Monsieur le Président :

J'ai bien compris,

L'ensemble des subventions est adopté à l'unanimité sauf la subvention au Centre Social adoptée à la majorité vote contre de l'opposition.

Je le répète comme tous les ans. Nous aurions pu gagner du temps.

Vous pouvez revenir.

### Finances : Tarifs communaux 2017

Monsieur Mascarte :

Aucune augmentation.

Monsieur le Président :

Comme au NAP, il n'y a pas de tarif car nous continuons à les faire gratuites, on ne les a pas mises.

**Adopté à l'unanimité.**

Monsieur Mascarte :

Comme, traditionnellement, nous vous avons remis les ratios concernant la ville.

VILLE DE WAZIERS (Nord)												
Ratios concernant l'exercice 2016 à annexer au compte administratif (décret n°93.570 du 27 mars 1993)												
				Euros par habitant	Euros par habitant	Euros par habitant	Euros par habitant	Euros par habitant	Euros par habitant	Comparaison strate 5000 à 10000 Hbts		
				2016	2015	2014	2013	2012	2011	2015	2014	2013
Ratio n° 1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	9 866 660	7 611	1 296	1 258	1 240	1 200	1 174	1 105	1049	1035	1029
Ratio n° 2	Produit des impositions directes/population	2 881 244	7 611	379	349	332	333	318	302	468	451	448
Ratio n° 3	Recettes réelles de fonctionnement/population	10 695 329	7 611	1 405	1 360	1 311	1 323	1 304	1 235	1174	1159	1167
Ratio n° 4	Dépenses d'équipement brut/population	487 572	7 611	64	336	282	169	190	229	260	317	385
Ratio n° 5	Annuité de la dette /population	1 239 582	7 611	163	172	170	178	167	153	119	112	112
Ratio n° 6	Dotations globales de fonctionnement/population	1 478 336	7 611	194	218	241	252	252	252	175	196	203
Ratio n° 7	Annuité de la dette/recettes de fonctionnement	1 239 582	10 695 329	11,59	12,66	12,99	13,47	12,81	12,36	10,16	9,66	9,56
Ratio n° 8	Dépenses de personnel/dép. réelles de fonctionnement	5 478 428	9 866 660	55,52	56,08	55,20	52,00	52,77	53,10	50,67	51,44	49,83
Ratio n° 9	Encours de la dette/rec. réelles fonc	10 790 432	10 695 329	1,01	1,11	1,01	0,91	0,89	0,93	0,73	0,75	0,76
Ratio n° 10	Encours de la dette/population	10 790 432	7 611	1 418	1 513	1 329	1 206	1 165	1 152	862	870	881
7708 habitants au 1er janvier 2011												
7673 habitants au 1er janvier 2012												
7671 habitants au 1er janvier 2013												
7764 habitants au 1er janvier 2014												
7686 habitants au 1er janvier 2015												
7611 habitants au 1er janvier 2016												

Avez-vous des questions ?

Dernier chapitre concernant l'annuité des emprunts.

Ceci clos le budget primitif.

<b>Annuités d'emprunt</b>									
2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
1 404 528	965 240	933 245	923 170	913 018	841 232	831 038	820 914	771 559	714 304

Monsieur le Président :

Pas de remarque.

Moi je vais en faire une, par rapport à votre proposition de diminuer d'un peu plus de 200 000€ le montant des excédents à mettre.

Je vous signale qu'heureusement nous avons des excédents antérieurs sinon nous ne pourrions pas couvrir le remboursement du capital de notre emprunt. Bien évidemment, c'est une règle budgétaire à respecter. Donc si je vous écoute, je ne respecte plus du tout ces règles et vous le savez très bien, voilà pourquoi nous n'avons souscrit à votre demande et je vous ferai remarquer puisque vous n'avez rien dit sur les ratios, si je reviens en arrière et vous dit ce que nous rapporte les impôts sur la ville de Waziers par rapport aux villes de même strate vous voyez que nous avons beaucoup moins d'impôt dans notre ville qu'ailleurs.

Monsieur Desmons :

Remarque que nous faisons très souvent depuis des années, je vais la refaire puisque vous me tendez la perche, c'est une moyenne donc il y a des gens qui ne payent pas d'impôt et donc au final les taux sont élevés et ceux qui payent des impôts le sentent vraiment passer.

Monsieur le Président :

Oui c'est une moyenne, c'est aussi une moyenne quand on parle des montants que l'on va créer aux dépenses, en investissement, c'est une moyenne. Donc quand la moyenne vous intéresse vous la prenez en compte sinon vous ne la prenez pas.

**Finances : Remboursement de sommes avancées**

Monsieur Mascarte :

Monsieur Christophe RESZEL a passé une visite médicale pour le renouvellement des permis E, B et C.

Celui-ci a procédé à l'avance des frais.

Il est demandé à l'assemblée délibérante d'autoriser Monsieur le Maire à rembourser les frais médicaux avancés par Monsieur RESZEL qui s'élèvent à 33 €.

**Adopté à l'unanimité.**

**Finances : Remboursement de sommes avancées**

Monsieur Mascarte :

Dans le cadre de sa formation, Monsieur Romain DUPUIS a passé sa visite médicale pour l'obtention du permis C.

Celui-ci a procédé à l'avance des frais pour la visite médicale ainsi qu'à l'avance de frais d'affranchissement.

Il est demandé à l'assemblée délibérante d'autoriser Monsieur le Maire à rembourser les sommes avancées par Monsieur DUPUIS qui s'élèvent à 44,23 €.

**Adopté à l'unanimité.**

### **Finances : Subvention exceptionnelle**

Monsieur Mascarte :

Dans le cadre des festivités organisées pour le 90<sup>ème</sup> anniversaire de la consécration de l'église Notre Dame des Mineurs, l'Association pour la Sauvegarde de l'Eglise Notre Dame des Mineurs sollicite la Municipalité afin d'obtenir une subvention exceptionnelle. Monsieur le Maire propose de leur accorder une subvention exceptionnelle de 500 €.

**Adopté à l'unanimité.**

Monsieur le Président :

Je vous signale qu'il y aura un excellent programme ce jour-là, le 30 avril après midi avec trois chorales, je vous invite à y participer.

### **Affaires scolaires : Classe transplantée : Participation de la commune pour 1 enfant scolarisé à Douai**

Madame Morantin :

Nous rappelons aux membres du conseil municipal la délibération du 28 mars 1990 relative à la participation de la commune de WAZIERS pour le séjour en classe transplantée d'un enfant Waziérois scolarisé à DOUAI.

Il est proposé d'accorder une participation de 115 euros en faveur de l'enfant MOUQUET Zyia (voyage en classe de neige du 24 janvier au 04 février 2017).

**Adopté à l'unanimité.**

### **ALSH/Colonies de Vacances : Accueil Collectif de Mineurs – Participation des familles au séjour camping à Pyla sur Mer**

Monsieur Bansch :

Il est proposé à l'assemblée délibérante de fixer le barème de participation des familles des enfants fréquentant le séjour camping à Pyla sur Mer de juillet 2017.

A cette occasion deux promesses ont été réalisées. La première est électorale, puisqu'elle était présente au sein de notre programme, elle consiste à proposer de nouvelles destinations à nos jeunes waziérois et la seconde a été annoncée lors de la projection du film retraçant nos ALSH. En effet, après de nombreuses discussions avec les parents des enfants fréquentant nos ALSH nous avons décidé de proposer aux enfants ayant entre 9 et 11 ans la même destination que celle de nos ados / pré-ados. Pour rappel, la destination des années précédents de nos 9 / 11 ans était le camping d'Ohlain.

Je ne vous détaille pas le barème qui vous a été mis sur table après avoir été rectifié car nos ados / pré-ados partiront 10 jours et nos primaires 9 jours, le tableau initial présent dans votre dossier ne prenait en compte que 8 jours.

Il est proposé d'appliquer la dégressivité suivante :

- A partir du 2<sup>ème</sup> enfant : 90% du prix initial
- A partir du 3<sup>ème</sup> enfant : 75 % du prix initial
- A partir du 4<sup>ème</sup> enfant : 50% du prix initial

De plus, il est proposé de prendre en considération les points suivants :

- Tarifs appliqués pour les enfants du personnel communal ou des élus en activité : tarifs waziérois
- Tarifs appliqués pour les enfants du personnel du centre social : tarifs waziérois
- Tarifs appliqués pour les enfants des personnes extérieures propriétaires d'un logement sur Waziers : tarifs waziérois

- Tarifs appliqués pour les enfants de personnes extérieures ayant déménagé en cours d'année : tarifs waziérois
- Tarifs appliqués pour un enfant de Tchernobyl en vacances en France chez un waziérois : tarifs waziérois

Il est demandé à l'assemblée délibérante d'approuver l'ensemble des tarifs proposés.

Monsieur Desmons :

Pas d'objection mais comme vous venez de l'expliquer nous avons eu un document sur table qui est différent de celui du dossier. Qu'elle était la différence ?

Monsieur le Président :

Le nombre de jours. Les deux séjours devaient porter le même nombre de jour, 8 jours, or pour l'organisation transport, etc., il y aurait un séjour de 9 jours et un autre de 10 jours.

Monsieur Desmons :

Ok pour nous.

**Adopté à l'unanimité.**

### **ALSH/Colonies de Vacances : Rémunération du personnel d'encadrement pour l'année 2017 dans le cadre des ALSH**

Monsieur Bansch :

Il convient de modifier la délibération du 31 mars 2016 fixant la rémunération du personnel d'encadrement des accueils de loisirs sans hébergement.

Il nous faut fixer la rémunération hors avantage en nature du personnel d'encadrement lors des accueils de loisirs sans hébergement en référence aux indices dans le tableau présent dans votre dossier et calculée sur la base de 20/30ème.

Fixer le taux horaire pour chaque emploi et par nuit calculé sur la base de 3h30 d'heures supplémentaires de travail majorées de 50% les jours fériés et weekend.

La rectification qui a eu lieu au point précédent amène naturellement à une rectification sur ce point au niveau des dates du séjour au camping à Pyla sur Mer.

Lors du séjour qui se déroulera du 11 au 20 juillet 2017, le nombre de nuits sera de 9 correspondants à 35h00.

Lors du séjour du 19 au 27 juillet 2017, le nombre de nuits sera de 8 correspondants à 29h45.

Lors du bivouac organisé pour les enfants inscrits aux ALSH maternels et primaires, une nuit supplémentaire de 3h30 sera octroyée aux animateurs et/ou directeurs y participant.

Une nuit supplémentaire de 3h30 sera comptabilisée aux animateurs et/ou directeurs participant soit au montage du camping le 11/07/2017, soit pour le démontage de celui-ci le 26/07/2017, soit pour les deux.

Le Directeur Général bénéficiera de 31h30 d'heures supplémentaires correspondant aux nuitées effectuées lors des séjours et le Bivouac.

Gratuité des repas pendant le séjour correspondant à un avantage en nature au taux en vigueur au 1er janvier 2017.

Les crédits nécessaires à ces recrutements sont inscrits au Budget Primitif 2017.

**Adopté à l'unanimité.**

## **ALSH/Colonies de Vacances : Rémunération du personnel d'encadrement pour l'année 2017 dans le cadre des séjours de vacances à Malbuisson**

Monsieur Bansch :

Il convient de modifier la délibération du 31 mars 2016 fixant la rémunération du personnel d'encadrement des accueils de loisirs avec hébergement, séjour Malbuisson.

Fixer la rémunération hors avantage en nature du personnel d'encadrement lors des accueils de loisirs avec hébergement en référence aux indices indiqués dans le tableau présent dans votre dossier et calculée sur la base de 19/30ème.

Fixer le taux horaire pour chaque emploi et par nuit calculé sur la base de 3h30 d'heures supplémentaires de travail.

Ainsi, lors des séjours qui se dérouleront du 10 au 28 juillet 2017 et du 04 au 22 août 2017, il a été décidé que le nombre de nuits effectuées réellement par le personnel d'encadrement équivaut à 9 correspondants à 31h30.

Gratuité des repas pendant le séjour correspondant à un avantage en nature au taux en vigueur au 1er janvier 2017.

Les crédits nécessaires à ces recrutements sont inscrits au Budget Primitif 2017.

**Adopté à l'unanimité.**

## **ALSH/Colonies de Vacances : Rémunération du personnel d'entretien et de service pour l'année 2017 dans le cadre des séjours de vacances à Malbuisson**

Monsieur Bansch :

Il convient de fixer la rémunération du personnel de service des accueils de loisirs avec hébergement (Séjour Malbuisson).

Il nous faut fixer la rémunération mensuelle hors avantage en nature du personnel de service lors des accueils de loisirs avec hébergement ainsi qu'il suit :

- Rémunération brute forfaitaire journalière : 109.61 € (basée sur le taux du SMIC en vigueur à la date de la délibération).
- Gratuité des repas pendant le séjour correspondant à un avantage en nature au taux en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Les crédits nécessaires à ces recrutements sont inscrits au Budget Primitif 2017.

**Adopté à l'unanimité.**

Monsieur Desmons :

Juste pour notre information, pourriez-vous nous dire quelles sont les associations qui partent à Malbuisson, et nous rappeler les conditions autres que financières ? Concrètement qui en profite ? Qui peut utiliser ça, qui le fait ? Et pourquoi dans le compte administratif, dans les avantages en nature on ne le retrouve pas aussi, c'est un avantage en nature même s'il y a une participation financière, elle ne couvre pas les coûts totaux du séjour.

Monsieur le Président :

Dans le compte administratif on ne retrouve pas les avantages en nature.

Monsieur Desmons :

Sur ce sujet-là.

Monsieur le Président :

Pour vous répondre il faut que je regarde. Je répète ce que j'ai toujours dit, le centre de Malbuisson est ouvert aux clubs et aux associations à condition que ce ne soit pas des séjours adultes car nous ne sommes pas équipés. Pour le moment c'est le Centre Social, si nous avons une autre demande il y aurait une alternance pour les clubs qui le demanderaient.

Monsieur Desmons :

Sans condition, il ne faut pas un minimum pour remplir le bus.

Monsieur le président :

Si, il ne faut pas être 4 ou 5, il faut au minimum un peu plus de 20 personnes sinon nous mettons en route des structures. Tous les clubs le savent, quand ils sont partis, ils connaissaient cette règle.

Je vous fais remarquer que vous avez un détail incroyable qui n'est donné dans aucune municipalité sur l'organisation des séjours comme nous le faisons aujourd'hui.

### **Séjour à Malbuisson durant les vacances de Pâques : rémunération des dames de service**

Monsieur le Président :

Cette rémunération mensuelle est fixée hors avantage en nature du personnel de service lors du séjour d'avril 2017 (13 jours) ainsi qu'il suit :

- Rémunération brute forfaitaire journalière : 117.20 € (basée sur le taux du SMIC en vigueur à la date de la délibération).
- Gratuité des repas pendant le séjour correspondant à un avantage en nature au taux en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

C'est la même délibération qu'avant sauf que vous avez une différence sur les montants car ils sont basés sur l'organisation interne par apport aux horaires.

**Adopté à l'unanimité.**

### **Ressources Humaines : Délibération ponctuelle autorisant le recrutement d'agents contractuels non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité (article 3-2<sup>ème</sup> alinéa de la loi n°84-53 du 26/01/1984)**

Monsieur le Président :

Il s'agit de la suite des délibérations puisque nous allons créer pour les ALSH :

- 80 postes d'animateurs soit diplômés, stagiaires ou non diplômés
- 1 poste de directeur général diplômé
- 3 postes de directeurs diplômés
- 3 postes de directeurs stagiaires
- 12 postes de directeurs adjoints
- 12 postes d'agents contractuels à temps complet recrutés en qualité d'agent technique

C'est du personnel dont nous avons besoin pour les ALSH, colonies de vacances.

**Adopté à l'unanimité.**

## **Ressources Humaines : suppression de postes au tableau des effectifs**

### Monsieur le Président :

Comme nous l'avons expliqué à la commission des finances, nous avons un accord avec l'organisation syndicale qui date de 20 ans, d'ouvrir beaucoup plus de postes que ce que nous avons besoin pour permettre au personnel lorsqu'il passe des concours, des examens professionnels, qu'il bénéficie d'une promotion interne ou d'un avancement de grade, que nous puissions les nommer rapidement.

Nous avons une remarque de la Chambre Régionale des Comptes, nos effectifs doivent être beaucoup plus cadrés et nous devons faire en sorte qu'ils collent plus à la réalité.

Nous avons donc, en accord avec le CTP qui a adopté ce principe à l'unanimité, rectifié le tableau. Je vais vous énumérer les postes que nous supprimons.

### Fonctionnaire :

- 1 poste d'attaché principal à temps complet
- 1 poste d'attaché à temps complet
- 2 postes de rédacteur principal de 2ème classe à temps complet
- 3 postes de rédacteur à temps complet
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet
- 13 postes d'adjoint administratif à temps complet
- 1 poste de technicien principal de 2ème classe à temps complet
- 2 postes d'agent de maîtrise à temps complet
- 3 postes d'agent de maîtrise principal à temps complet
- 2 postes d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet
- 11 postes d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet
- 12 postes d'adjoint technique à temps complet
- 2 postes d'adjoint technique à temps non complet 30h/semaine
- 3 postes d'adjoint technique à temps non complet 28h/semaine
- 2 postes d'adjoint technique à temps non complet 27h/semaine
- 1 poste d'adjoint technique à temps non complet 21h/semaine
- 1 poste d'agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles à temps complet
- 6 postes d'agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles à temps complet
- 2 postes d'éducateur des activités physiques principal de 1ère classe à temps complet
- 3 postes d'éducateur des activités physiques principal de 2ème classe à temps complet
- 2 postes d'éducateur des activités physiques à temps complet
- 1 poste d'attaché de conservation du patrimoine de 1ère classe à temps complet
- 1 poste de bibliothécaire de 1ère et 2ème classe à temps complet
- 1 poste d'assistant de conservation principal de 1ère classe à temps complet
- 1 poste de professeur d'enseignement artistique de classe normale à temps complet (16 heures)
- 2 postes d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe
- 1 poste d'adjoint de patrimoine

### Non titulaire :

- 2 postes d'adjoint administratif
- 8 postes de Contrat Unique d'Insertion (filiale technique et administrative)
- 7 postes d'adjoint technique en emploi d'avenir
- 1 poste d'adjoint d'animation
- 2 postes d'ATSEM en emploi d'avenir

L'ensemble de ces modifications nous amène pour :

- les titulaires à un effectif de 135 postes autorisés pour 126 pourvus dont 29 postes à temps non complet.

Les postes entre les 135 et les 126 concernent des agents pour lesquels nous avons demandé des avancements de grade ou des promotions internes. Les autres, il faudra qu'ils attendent qu'il ait un conseil municipal, que nous procédions à l'ouverture de poste, que la CAP l'accepte, il peut donc se passer plusieurs mois avant que l'agent puisse bénéficier de la réussite de son concours, je trouve que c'est particulièrement dommage.

- Pour les non titulaires à un effectif de 78 postes autorisés pour 51 postes pourvus dont 41 à temps non complet.

Il y a un peu plus de mou parce que c'est sur cette partie-là que nous recrutons les animateurs des NAP.

Je vous demande donc après accord du CTP de bien vouloir acter ces modifications du cadre d'emploi.

**Adopté à l'unanimité.**

### **Ressources Humaines : recrutement d'agents contractuels pour faire face à une vacance temporaire d'emploi**

Monsieur le Président :

Pour la rentrée, nous avons :

- à créer à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 :

1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à 12h00/semaine spécialité piano classique et formation musicale IB : 377, IM : 347.

- à créer à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017 :

1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à 2h00/semaine spécialité Hautbois IB : 377, IM : 347.

1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à 7h15/semaine spécialité percussion IB : 377, IM : 347.

1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à 10h00/semaine spécialité guitare musique actuelle IB : 377, IM : 347.

- à déterminer les niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

Les crédits nécessaires à ces recrutements sont inscrits au Budget Primitif 2017.

**Adopté à l'unanimité.**

### **Ressources Humaines : Création activité accessoire à l'école de musique**

Monsieur le Président :

Suite aux nombres d'inscriptions pour l'année scolaire 2016-2017 et pour répondre aux demandes pour l'année scolaire 2017/2018, l'école de musique doit recruter un professeur de Trompette au grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à raison de 8 heures 00 hebdomadaires (8h00/20).

**Adopté à l'unanimité.**



### **Ressources Humaines : Création d'une activité accessoire à l'école de musique**

Monsieur le Président :

Le recrutement d'un professeur de Saxhorn au grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à raison de 4 heures hebdomadaires (4h00/20)

**Adopté à l'unanimité.**

### **Ressources Humaines : Création d'une activité accessoire à l'école de musique**

Monsieur le président :

Le recrutement un professeur de Piano Jazz au grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à raison de 3 heures hebdomadaires (3h00/20).

**Adopté à l'unanimité.**

### **Ressources Humaines : Création d'une activité accessoire à l'école de musique**

Monsieur le président :

Le recrutement un professeur de Guitare classique au grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à raison de 6 heures hebdomadaires (6h00/20).

**Adopté à l'unanimité.**

### **Ressources Humaines : Recrutement d'agents contractuels pour faire face à une vacance temporaire d'emploi**

Monsieur le Président :

Nous allons créer à compter du 1er juin 2017 un poste d'Educateur des APS à temps complet 35h/semaine, 1er échelon IB : 366 IM : 339.

Il s'agit de notre maître-nageur sauveteur. Vous savez que nous ne pouvons pas le nommer tant qu'il n'a pas passé le concours, et qu'il n'y en a pas tous les ans.

**Adopté à l'unanimité.**

### **Intercommunalité : compétence tourisme**

Monsieur le Président :

La loi NOTRE a attribué à la Communauté d'Agglomération du Douaisis au 1<sup>er</sup> janvier 2017 la compétence tourisme.

Toutefois, il ressort du travail de création du futur EPCI qui gèrera cette activité sur le territoire de la CAD, que cette compétence gagnerait à être étendue au-delà de la définition minimale qu'en donne la loi à l'organisation des visites dans les monuments et les différents sites remarquables que compte la CAD.

Je ne pense pas qu'il y ait une opposition.

Monsieur Desmons :

Non, c'est plus une question. Comment s'est financé ?

Monsieur le Président :

Comme d'habitude, c'est très simple, l'Etat décide et après les intercommunalités et les villes paient. Cela se fait par une commission de transfert de charges, pour l'instant cette compétence étant tenue par Douai, Douai va donc donner cette compétence à la CAD et la CAD va retirer le montant consacré à cette activité à Douai. Sauf que comme il y a élargissement la CAD va devoir donner un peu plus.

Monsieur Desmons :

Sur notre ville il ne devrait pas avoir d'impact négatif sur les finances.

Monsieur le Président :

Si l'impact c'est d'élargir cette compétence telle que l'on vient de vous le demander.

Monsieur Desmons :

On ne sait pas le coût tant que la commission ne s'est pas réunie.

Monsieur le Président :

Non.

**Adopté à l'unanimité.**

### **Convention de servitude avec ENEDIS : parcelle AM 944**

Monsieur le Président :

ENEDIS a installé une armoire électrique sur notre terrain face à Arbres et Fleurs.

Elle nous demande de signer une convention afin de leur laisser l'accès.

**Adopté à l'unanimité.**

### **Décisions prises par le maire dans le cadre des attributions exercées au nom de la commune prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

Monsieur le Président :

- j'ai reconduit le contrat de maintenance de l'installation du système de détection automatique d'incendie de l'hôtel de ville avec SIEMENS La période de reconduction a une durée d'un an. Elle prend effet à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017 jusqu'au 31 décembre 2017. Le montant de la redevance annuelle pour l'année 2017 s'élève à 5 089.80 € HT soit 6 107.76 € TTC.

- j'ai souscrit un contrat de maintenance / vérification du système de sécurité incendie du centre de vacances « La Source Bleue » à Malbuisson par la société CHUBB Le montant pour l'année 2017 s'élève à 2 914.56 € HT soit 3 497.47 € TTC.

- j'ai reconduit un contrat de maintenance avec la Sté BODET SPORT pour la vérification et l'entretien du panneau d'affichage «BT 5001 CLUB » situé au complexe sportif Maurice Thorez concernant la reconduction, elle prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 jusqu'au 31 décembre 2017 pour une durée d'un an. Le montant de l'abonnement annuel d'entretien est fixé à la somme forfaitaire de 195,67 € HT soit 234.80 € TTC.

- j'ai reconduit pour l'année 2017 le contrat de maintenance avec la Sté BODET SPORT – concernant la vérification et l'entretien du panneau d'affichage «BT 6025» situé à la salle de sports Paul Langevin. Actualisation de prix, conformément à l'article 3 du présent contrat. La reconduction prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017 pour une durée d'un an. Le montant de l'abonnement annuel d'entretien est fixé à la somme forfaitaire de 323.37 € HT soit 388.04 € TTC.

### **Marchés publics :**

**-MP 2017 – 003 :** Marché de services pour la location de véhicules pour les ALSH – Séjours de vacances 2017.

Ce marché est passé selon la procédure adaptée (article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.)

Le prix constituait l'unique critère de sélection.

Nous avons reçu 2 offres.

Le marché est attribué à la société DLM LOCATION à Lille.

**-MP 2017- 004 :** Marché de services pour la location d'un véhicule frigorifique pour la fête de la Gaillette.

Ce marché est passé selon la procédure adaptée (article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016).

Le prix constituait l'unique critère de sélection.

Nous avons reçu 2 offres.

Le marché est attribué à la société FRAIKIN France à Tilloy Les Moflaines.

### **Questions diverses**

Monsieur le Président :

Avez-vous des questions diverses ?

Madame Frasca :

J'ai une question. La maison n°38 rue Gustave Deloeil, appartient-elle à la Mairie ?

Monsieur le Président :

Le n°38, de tête, appartient à monsieur Pierre JASINSKI, qui est un ancien employé municipal. Elle ne nous appartient pas du tout, mais nous avons pris les choses en main parce qu'il y avait quelques difficultés, c'est donc notre notaire que nous avons missionné pour retrouver les héritiers et ne pas laisser cette maison en l'état.

Le notaire a fait intervenir en présence d'huissier et de serrurier pour vérifier le contenu du logement et c'est une succession un peu longue. Il n'est même pas sûr que l'héritière acceptera l'héritage.

Madame Frasca :

Il y a une procédure alors.

Monsieur le Président :

Tout est en cours mais cela va être long.

Pour le moment nous avons procédé à tout ce qui était de la responsabilité de la municipalité, c'est maintenant entre les mains du notaire et des huissiers.

Madame Frasca :

Ok, je vous remercie.

Monsieur le Président :

D'autres questions ?

La séance est levée.